NATIONS UNIES **E**

CORRIGENDUM

Conseil économique et social

Ref.: Supplement No. 10
(E/1996/30)
(E/CN.15/1996/24)

Juillet 1996
Vienne

COMMISSION POUR LA PREVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE

Rapport sur la cinquième session (21-31 mai 1996)

Rectificatif

Page 29, projet de résolution IX

Premier alinéa du préambule, ligne 2 : après résolutions, *supprimer* 1574 (L) du 20 mai 1971

Troisième alinéa du préambule, ligne 2 : remplacer 1989/64 *par* 1989/65

Relier comme suit la fin du sixième alinéa et le début du septième alinéa du préambule : et notant également la résolution 955 (1994) du 8 novembre 1994, dans laquelle le Conseil de sécurité

Page 30

Paragraphe 1 du dispositif, ligne 4 : remplacer déclarant *par* et déclaré

Paragraphe 3 du dispositif, ligne 2 : remplacer garanties possibles de jugement équitable tel que prévu à *par* garanties permettant d'assurer un jugement équitable, qui sont énoncées à

Printed in Austria
V.96-84979 - July 1996

E/1996/30/Corr.1
E/CN.15/1996/24/Corr.1